

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 478

présenté par
M. Salles et M. Gomes

ARTICLE 15

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir cette référence aux enseignements par alternance, qui constituent la clé de la rénovation de l'enseignement français, tant dans le secondaire que dans le supérieur.